

## **DGFIP** Syndicat National Force Ouvriere des Finances Publiques **Section de la CORREZE**

Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE

## CTL du 30 mai 2017

Un seul sujet à l'ordre du jour de ce CTL : la mise en place du SPFE de Tulle, décliné en deux points :

Pour information l'état des lieux de la réforme, avec les plans de locaux, les formations prévues, les décisions prises quant à la gestion des tâches....

Pour avis le projet d'arrêté fixant la liste des SIE chargés d'établir les AMR en matière d'enregistrement et de publicité foncière.

Pour FO-DGFiP 19, il était temps, à 3 mois de la mise en application de cette réforme, de commencer à avoir quelques informations sur le sujet.

Et nous n'avons pas été déçus .....

Nous avons pu constater:

- que certaines tâches qui ne sont pas les plus courantes ont été purement et simplement oubliées, et qu'il reste encore à définir qui va les traiter....
- Que même si les archives d'Ussel doivent être rapatriées sur Tulle, il y aura tout de même 4 lieux de stockage différents (5ème étage, 2ème étage, Solane, Brive), ce qui va générer déplacements et perte de temps.
- Que les plans des locaux destinés à accueillir les collègues de l'enregistrement, pourtant déjà soumis au CHS au mois d'avril, n'ont pas reçu l'aval de la Commission de Sécurité que la Direction avait simplement oublié de saisir.

FO-DGFiP dénonce et revendique depuis longtemps l'arrêt de toutes ces réformes décidées et imposées par la DG pour des raisons exclusivement budgétaires, à marche forcée et sans aucune préparation, en laissant les collègues organiser au mieux qu'ils peuvent la gestion de leurs tâches.

Le deuxième point était plus pernicieux, et si on peut penser que c'est assez simple de savoir quel SIE va recouvrer quoi, ce ne fut pas le cas!

## Grande découverte : les logiciels ne sont pas prêts !!!!

Les collègues vont donc être obligés à une gestion manuelle des pénalités de retard, avec envoi de lettre de motivation, attente un mois, rédaction de la fiche, et envoi au SIE concerné qui lui va prendre en charge, alors qu'actuellement tout cela se fait automatiquement après une saisie de quelques minutes !!!!

Sachant que la Corrèze fait partie de la deuxième vague de cette réforme, nous ne pouvons que nous interroger sur les raisons de ce retard. Et sur la volonté, à terme, de la DG d'adapter un outil de travail performant pour ces collègues.

Dans cette situation, les élus FO-DGFiP 19 se sont prononcés contre ce projet, déclinaison d'une réforme contre laquelle nous avions voté en mai 2016.